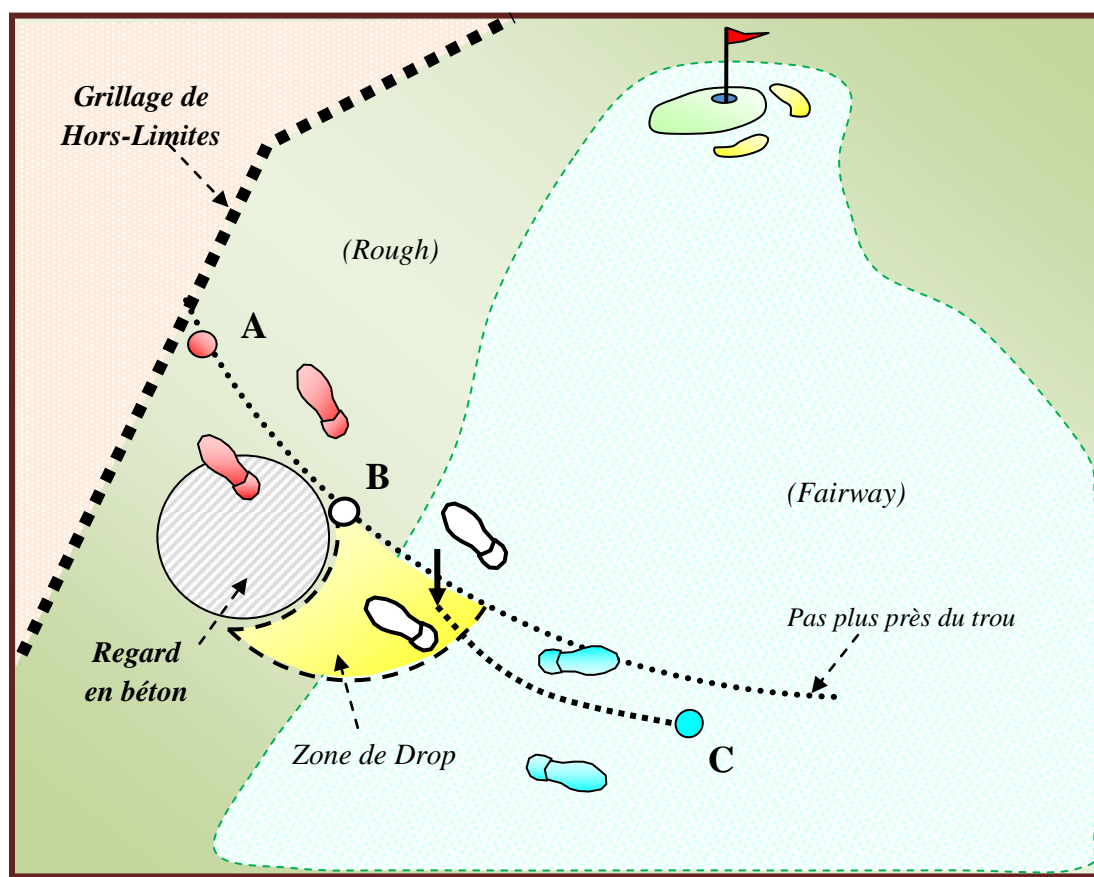


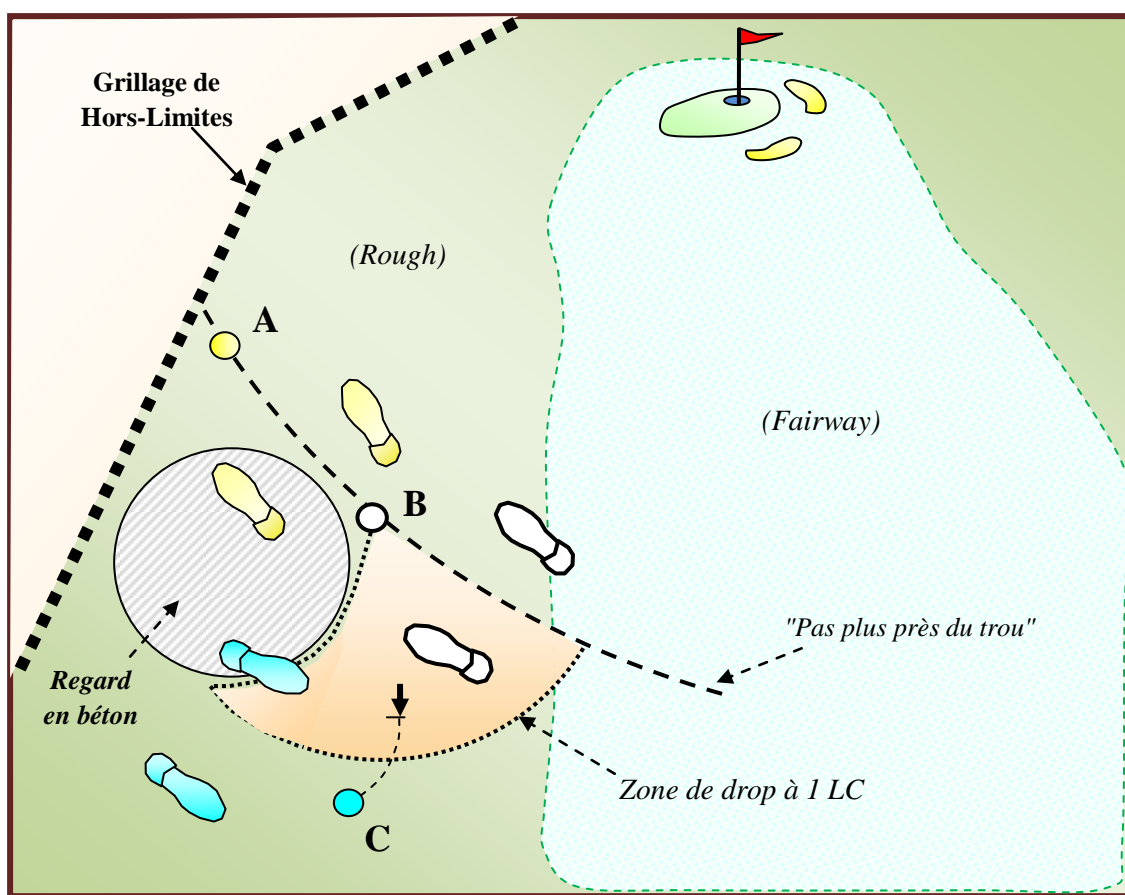
17 - DEGAGEMENT EN GAUCHER - JEU EN DROITIER - 1



Commentaires :

- Un joueur droitier retrouve sa balle (au point A) sur la gauche du trou, le long d'un Hors limites matérialisé par un grillage. Afin de jouer vers le drapeau, il doit jouer en gaucher à cause du grillage qui lui interdit de faire un coup en droitier. Il constate alors que son stance interfère avec un regard en béton (trappe de visite d'un abri de vannes d'arrosage).
- Le regard en béton est une Obstruction inamovible par Définition. Le joueur peut donc s'en dégager selon la R.24-2b(i) en procédant en gaucher. Il déterminera le Point le Plus Proche de Dégagement (PPPD) avec le stance, le mouvement, la direction (vers le drapeau) et le club qu'il aurait utilisés (en gaucher) s'il n'avait pas eu cette interférence avec le regard.
- Dans notre exemple, le PPPD est situé au point B. Le joueur peut alors dropper la balle dans une zone circulaire centrée sur le point B, de rayon égal à une longueur de club maximum et où il n'y aurait plus d'interférence avec le regard (Zone de Drop sur le schéma).
- A l'issue du drop qui a été correctement effectué, la balle s'immobilise au point C. La procédure de dégagement est alors terminée et la balle est en jeu au point C. Le joueur peut ensuite jouer sa balle vers le drapeau en droitier s'il le souhaite.
- Le joueur ne pouvait pas se dégager du grillage de Hors-limites selon la R.24-2b(i) parce qu'un élément matérialisant un Hors-limites n'est pas une Obstruction inamovible.

18 - DEGAGEMENT EN GAUCHER - JEU EN DROITIER - 2



Commentaires : Voir la Définition du PPPD, la R.24-2b et la Fiche précédente.

- La configuration des éléments de jeu est la même que celle de la fiche précédente : le joueur retrouve sa balle au point A et ne pouvant la jouer en droitier à cause d'un grillage de Hors-limites, décide de la jouer en gaucher. En adoptant une posture de gaucher à l'adresse, il constate que son stance interfère avec un regard en béton. Il invoque alors la R.24-2b(i) pour se dégager sans pénalité de cette interférence en adoptant bien sûr une posture de gaucher pour déterminer le Point le Plus Proche de Dégagement (en B) et la zone de drop.
- Sur le schéma ci-dessus, Le joueur droppe correctement la balle qui s'immobilise en C. La procédure de dégagement en gaucher étant terminée, la balle se trouve en jeu au point C.
- A ce moment, le joueur décide de jouer le coup suivant vers le green en droitier, et en adressant la balle constate que son stance interfère une nouvelle fois avec le regard en béton.
- Le joueur peut tout à fait se dégager de cette interférence une nouvelle fois, en adoptant à présent une posture de droitier pour appliquer la R.24-2b(i).
- Tous les joueurs peuvent dans des conditions identiques bénéficier d'une telle opportunité, à la condition que l'Exception à la R.24-2b ne l'interdise pas (par exemple si le joueur ne peut jouer aucun coup sur sa balle située en A parce qu'elle se trouve entre deux racines d'arbre).